

République Française
Département de la Nièvre
Arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire
Commune de Cosne-Cours-sur-Loire

Date de la convocation : 22/03/2024
Date d'affichage : 22/03/2024
Nombre de membres afférents au
conseil municipal : 29

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Cosne-Cours-sur-Loire Séance du 4 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre avril à dix-neuf heures

Le Conseil municipal de Cosne-Cours-sur-Loire, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais de Loire, salle du Belvédère, Rue du Général de Gaulle, sous la présidence de M. Gilbert LIENHARD, premier adjoint, en application de l'article L2122-17 du CGCT.

Etaient présents : M. Lienhard, Mmes Leroy, Boulogne, M. Bonnet, Mme Ouvry, M. Marasi, Mmes Guiblin, Breuzet, Milliard, MM Ponsonnaille, Dedisse, Cassera, Reby, Mme Colonel, M. Blandin, Mme Tabbagh Gruau, M. Veneau, Mmes Reboulleau, Quillier, Leclerc, MM Boucher Baudard, Mme Borel, M. Boujlilat, Mme Denis.

Absents ayant donné procuration : M. Gillonnier à M. Lienhard, M. Renaud à M. Ponsonnaille, Mme Guillaume à Mme Leroy, Mme Pabiot à Mme Colonel.

Absent : M. Gabez.

Secrétaire de séance : M. Cassera.

Objet de la délibération : Exercice 2024 – Autorisations de programme et d'engagement et Crédits de paiement pour le budget principal et les budgets annexes

Vu les articles L.2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction codificatrice M57,
Vu l'exposé des motifs ci-dessous,
Considérant que le vote en AP/CP et AE/CP est nécessaire.

Les opérations d'investissement suivantes sont reconduites ou ouvertes pour :

Budget de la Ville : 7 166 065,00 €,
Ecoles, voirie, accessibilité des ERP et volet habitat du Contrat de Ville.

Effectifs	24
Nombre de votants	28
Votes « Pour »	25
Votes « Contre »	3
Abstentions	0
Procurations	4

Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit jusqu'en 2026. En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2024, il convient de voter des Autorisations de Programme et les Autorisations d'engagement.

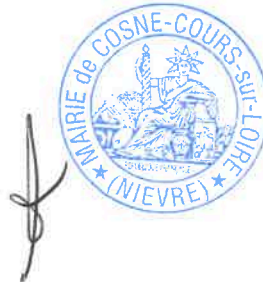
Il est proposé en annexe les tableaux détaillés pour le budget Ville. Les budgets de l'Eau, de l'Assainissement et du STIC n'ont pas d'ouverture d'Autorisations de Programme ou d'Engagement.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et suivant l'avis favorable de la Commission des finances :

DECIDE de voter les montants des Autorisations de Programme et des Autorisations d'Engagement avec les répartitions des Crédits de Paiement comme indiqués dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Majorité

Pour extrait conforme :
Le Président de séance,



BUDGET 2024 - VILLE**SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE****Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements**

N° Opération	Libellé de l'opération	Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Crédits de paiement ouvert N	Reste à financer au-delà de N
Ecoles	Ecoles	1 500 000,00 €	172 832,27 €	32 618,83 €	- €	1 294 548,90 €
Voirie	Voirie	690 000,00 €	564 162,70 €	2 640,00 €	60 000,00 €	63 197,30 €
Accessibilité des ERP	Accessibilité des ERP	742 344,94 €	460 237,26 €	6 597,52 €	212 352,68 €	63 157,48 €
Volet habitat contrat Ville	Volet habitat contrat Ville	4 233 720,06 €	3 693 294,95 €	5 539,15 €	451 875,00 €	88 550,11 €
TOTAL		7 166 065,00 €	4 890 527,18 €	47 395,50 €	724 227,68 €	1 509 453,79 €